

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.	
Par an, (payable d'avance).....	\$5.00
— (payable durant l'année).....	6.00
ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE.	
Par an, (payable d'avance).....	\$3.00
— (payable durant l'année).....	4.00
ÉDITION HEBDOMADAIRE.	
Par an,.....	\$2.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un écu au bureau du journal.

Bureaux à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion.....	\$0.50
Chaque insertion suivante.....	0.12
Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion.....	\$0.08
Chaque insertion suivante, par ligne.....	0.02

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, rue St. Vincent.

QUEBEC.

LUNDI, 25 NOVEMBRE 1867.

LETTRES PARLEMENTAIRES.

Ottawa, 23 novembre.

La semaine a été maigre et encore plus maigre la séance d'hier, vendredi. En ce temps de jeunes parlementaires, les correspondances n'engraissent pas. Comme Jenny l'ouvrière, elles vivent de peu; mais elles n'ont pas toujours la belle humeur et l'esprit de cette bonne fille de vaudeville.

Les nouveaux députés qui sont arrivés ici pleins d'une noble ardeur pour le travail, commencent à trouver que les choses languissent. Ils s'étaient figuré que la confédération exigerait de ses premiers législateurs un labeur herculéen. Ils sont tout étonnés de n'avoir rien à faire et de voir le gouvernement prendre le temps comme il vient.

On chôme encore plus au Sénat, forcé d'attendre pour législer le bon plaisir de la Chambre des Communes.

La semaine prochaine sera plus active et nous verrons apparaître la question du chemin de fer intercolonial.

La langue française devient décidément à la mode, grâce surtout à M. Chauveau.

C'est une distinction que de parler le français et les députés anglais, qui savent notre langue, mettent un amour propre charmant à le montrer. Hier, M. Morris a fait un petit discours très français de style et de ton. M. le colonel Gray, qui est un des hommes les plus remarquables de la chambre, a traduit lui-même la proposition qu'il présentait.

Au Sénat, on a débattu une question de galanterie à huis-clos. Voici ce dont il s'agissait: bon nombre de sénateurs se plaignent que la galerie qui leur est destinée dans la Chambre des Communes est envahie par les dames. Ils allèguent que les crinolines ne leur laissent que peu de place pour s'asseoir et que le babil féminin les empêche complètement d'entendre. Ils concluent en demandant que l'accès de cette galerie soit interdit au beau sexe.

Sur cette question délicate, une lutte très vive s'est engagée entre les sénateurs déjà mûrs et les jeunes sénateurs. Les dames ont trouvé des champions jusque sous les cheveux blancs. Il y a eu de la magnificence de retours de jeunesse et de beaux feux d'éloquence. Des vénérables sénateurs, secourant leurs rhumatismes, se sont jetés avec un ardeur toute juvénile dans l'arène. Quelques-uns ont trouvé pour exprimer leurs sentiments la chaleur et l'entrain d'autrefois. On les aurait crus aux pieds des dames.

D'autres se sont laissés glisser sur la pente des doux souvenirs; ils ont parlé du temps passé et des beautés du com-

menement du siècle. Ils s'attendaient à une vue d'œil. On sentait à leur accent qu'ils ne pourraient pas prolonger cette excursion sans mouiller leurs moustoirs.

Il a fallu en venir à un compromis, qui, en ayant l'air de donner satisfaction aux sénateurs acariènes, fait en réalité parfaitement l'affaire des sénateurs galants. Il a été décidé que chaque sénateur aurait droit d'amener avec lui une dame dans la galerie réservée. Les maris resteront à la porte.

Je ne vois pas trop ce que je dirais de plus aujourd'hui. Je viens de consulter mes confrères. Ils m'ont tous paru avoir peu de choses en portefeuille. Nous nous sommes formés en comité pour avoir des nouvelles. Chacun a essayé de soustraire des informations à son voisin. On a cru deviner à son air mystérieux, que M. le rédacteur de la *Minerve* était possesseur de quelque important secret d'État. D'un commun accord, nous nous sommes précipités sur lui et nous l'avons fouillé. Il ne contenait qu'une lettre de M. Mac-Fortier!

J'ai oublié de vous dire que M. Cheval avait fait l'autre jour sa première course. Entré dans l'enceinte du cirque parlementaire comme coursier d'opposition, je crois m'apercevoir, à la fréquence de ses visites aux bancs des ministres, qu'il ne demanderait pas mieux que de s'atteler au char de l'État. On en a vu de plus farouches s'approcher.

Le fait est que tout le monde ici est plus ou moins ministériel, sauf la douzaine de chefs que possède l'opposition et les députés indomptés de la Nouvelle-Ecosse. J'incline à croire que l'on ne votera pas une seule fois durant cette session, hormis que le ministère, désireux de rompre la monotonie des délibérations, ne prie quelques-uns de ses meilleurs amis de lui faire de l'opposition. Il se passera peut-être la fantaisie de ranger en bataille son immense armée en face du peloton d'adversaires qui garnissent les premiers bancs de la gauche. Ce serait là une imposante démonstration qui consolerait la population de la Capitale de l'absence des *Guides*, lors de la cérémonie de l'ouverture du parlement.

Notre système de Banques.

Dans un long article sur notre système de banques, le *Leader* dit qu'en octroyant les chartes de ces institutions on n'a pas exigé assez de garanties pour le public. Il affirme que, sur environ dix faillites de banques que le Canada a vues depuis une vingtaine d'années, quatre au moins ont été tout simplement des escroqueries sur une grande échelle.

La conclusion qu'il tire est qu'un système qui permet de si dangereux abus, doit être profondément modifié.

Les juges de la Nouvelle-Ecosse ont dernièrement refusé d'accepter leur salaire ordinaire, c'est-à-dire de £700 à

£800 par année, disant que depuis le 1er juillet ils ont droit aux mêmes honoraires que ceux des provinces d'Ontario et de Québec. Il est rumored que les juges du Nouveau-Brunswick vont suivre l'exemple de ceux de la Nouvelle-Ecosse. Le conseil privé a pris cette question en considération.

DEBATS PARLEMENTAIRES

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 22 novembre. Sur la question ayant trait à la requête présentée mercredi, contre l'élection de M. Cayley pour le comté de Beauharnois, M. Holton dit que la loi exige que les requêtes électorales soient soumises dans les premiers quatorze jours de la session, cette requête n'a été présentée que le quatorzième jour.

Sir J. A. Macdonald dit que l'objection soulevée deux jours de la session, c'est-à-dire si la session a commencé le 6 courant lorsque Son Excellence a donné l'ordre à la chambre d'élire un orateur, ou le jour suivant lorsque le gouverneur a prononcé le discours du trône; 2o, si le quatorzième jour de la session, étant expiré, l'objection peut empêcher la réception de la requête ou si c'est une objection préliminaire qui sera prise en considération par le comité sur les élections. Il suggère de laisser la motion sur la table jusqu'à demain.—Adopté.

Plusieurs motions de routine ayant été lues à la chambre en langue anglaise seulement, M. Chauveau se plaint de la fréquence de cette pratique et réclame que la transaction des affaires de routine se fasse dans les deux langues. Il y a 5 ou 6 membres de la chambre qui ne comprennent pas l'anglais, et plus de 20 autres qui ne peuvent comprendre une déclaration faite en anglais aussi bien que si elle était faite en français.

M. Danks espère qu'à l'avenir la suggestion de son honorable ami, sera mise à exécution. On devrait se rappeler que dans le parlement de Québec, les anglais seront en minorité, et que la même protection qu'ils devront avoir dans cette chambre, doit être accordée à la minorité qui siège ici.

L'Orateur Cockburn dit que jusqu'ici, toutes les motions, excepté celles de pure routine, ont été lues dans les deux langues. Il verra qu'à l'avenir, la pratique compense tous les procédés.

Les ordres du jour ayant été appelés, M. Holton dit que lorsque le ministre de la justice a lu un mémorandum l'autre soir, annonçant les questions qui seront soumises à la chambre, pendant cette session, il (Holton) n'a pas entendu prononcer le mot «monnaie». Nous sommes maintenant dans cette position anormale que nous avons de l'argent—les loyers provinciaux qui est *legit tender* dans cette partie du Dominion et qui ne l'est pas dans les provinces maritimes. Si on doit assumer les droits payables au gouvernement, on devrait en même temps assumer l'argent avec lequel ces droits sont payables.

Sir J. A. Macdonald dit que l'on est à prendre en considération si le gouvernement va présenter une telle mesure dans la première partie de la session.

Sur le bill de l'indemnité des membres, M. Dorion dit que \$600 sont accordés par session, comme indemnité, dans l'attente que la session durera 100 jours, ce qui ferait \$6 par jour. Ce pendant en 1865, il y eut deux sessions qui ont duré 99 jours et les membres ont eu \$11.70 par jour pour une session et \$15 par jour pour l'autre. En 1866, il y eut aussi deux sessions; dans la première, il y eut aussi deux sessions; la somme de \$9.67 par jour, et dans la seconde, celle de \$7.69. Il prétend que l'on devrait fixer une certaine somme par jour. Il n'entend pas partager la chambre en deux opinions, mais il ne veut pas, par son silence, donner à penser qu'il a adhéré au bill.

M. Blake prétend que la somme de 10 cents accordés par mille, donne aux membres un montant de \$30,000 de plus que leurs dépenses réelles de voyage. On devrait leur accorder la somme qu'ils déclareraient avoir dépensée—laquelle ne devra pas excéder 10 cents par mille. Il annonce qu'il va proposer un amendement au bill dans ce sens.

Sir J. A. Macdonald pense que \$6,000 par jour ne sont pas suffisantes, à cause de l'augmentation de dépenses de la vie, mais comme le peuple est adjoint à cette somme il n'aime pas la voir augmenter. Comme la session de ce parlement ne durera probablement pas

plus de trois mois, l'indemnité pour cette session ne donnera qu'un peu plus de \$6,000 par jour, ce qui d'ailleurs, est juste.—Quant aux frais de voyage, il pense que l'on ferait mieux de fixer une certaine somme plutôt que d'exiger les membres un état de leurs dépenses. Ces comptes seront une arme entre les mains d'un adversaire politique qui déclarera sur les *budgets*, que son antagoniste a voyagé plus en prince qu'en représentant d'une pauvre population.

Les membres examineront ce que les autres ont chargé avant de faire leur déclaration, et il est sûr que le grand parti économique dont son ami de West Durham est membre, remarquera que leurs dépenses sont de six deniers moindres que le montant chargé par les honorables membres (Rires).

John S. Macdonald ne fait aucune objection à la position du gouvernement.

M. Holton s'oppose à l'amendement parce qu'il donne à l'exécutif un avantage, qui n'est pas légal.

M. Jones (Leeds et Greenville) s'oppose à l'amendement du membre de West Durham, parce qu'il pourra porter les membres à l'extravagance.

M. Walsh dit que l'indemnité n'est pas pour payer le temps des membres, mais pour rembourser les dépenses qu'ils ont faites.

Il s'oppose au bill qu'il leur donne une augmentation d'indemnité. Il pense que cette session ne doit pas être une session exceptionnelle, mais que ces deux parties doivent être considérées comme n'en formant qu'une seule, que les membres doivent recevoir une allowance comme pour une seule session. Il approuve le système actuel de paiement.

Le bill est alors lu pour la seconde fois.

La chambre se forme alors en comité général pour considérer le bill. M. Smith a fait.

M. Chamberlain propose que si la session se prolonge au-delà de 90 jours, les membres reçoivent une allocation de \$600, et si le temps est moins long, \$6 par jour.

M. Blake propose un amendement, à la section concernant la somme accordée par mille aux membres pour leur voyage.

Après quelques remarques de M. Jones et M. Walsh, l'amendement est rejeté.

Le bill est rapporté sans amendement, et renvoyé à lundi prochain pour sa troisième lecture.

M. Masson propose une adresse demandant copie de tous les correspondances ordres ou conseils ou autres documents, qui ont été échangés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux, relativement au pouvoir de nommer les juges de paix.

Sir John A. Macdonald dit qu'il n'y a ni correspondances, ni ordres en conseil, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux, concernant la nomination des juges de paix. Il est certain que l'intention du gouvernement de Sa Majesté est de donner aux juges de paix, les mêmes pouvoirs que ceux des juges de paix. Il n'y a rien de nouveau dans ce projet.

M. Gray dit que cette question comporte un sens plus étendu que celui qui apparaît à la première vue, surtout dans ce qui regarde les provinces maritimes. Suivant la loi du Nouveau-Brunswick, les magistrats ont le pouvoir de prononcer des arrêts, si on décide par la suite que les magistrats nommés par les gouvernements locaux, depuis le 1er juillet, ne sont pas légalement nommés, il pourra en résulter une source de litiges. En conséquence, il est très important qu'ils en viennent à une décision définitive sur ce sujet.

M. Cartier dit qu'il y a plusieurs clauses dans l'acte d'union qui prévoient que le pouvoir de nommer les magistrats appartient aux gouvernements locaux.

Le gouvernement fédéral peut faire une loi concernant la nomination des juges de paix, mais une telle loi n'existe pas actuellement.

M. Anglin dit qu'aucun magistrat ne doit être nommé avant que les données soient disparues.

M. Dunkin dit que s'il n'y a aucun doute concernant ces nominations, les législatures locales peuvent légiférer sur ce sujet.

Nous pouvons penser que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a nommé de 40 à 50 magistrats depuis le 1er juillet. Il est d'avis que des mesures soient prises pour arrêter l'exercice de ce pouvoir jusqu'à ce que les doutes aient été éclaircis, vu que les conséquences seraient ruineuses pour plusieurs personnes, si plus tard il était décidé que les nominations sont illégales.

M. Tupper entretient aussi des doutes sur la légalité de ces nominations, et dit que le plus sage sera de passer un acte dans les législatures locales demandant aux lieutenants-gouverneurs de

pouvoir de faire ces nominations, en adoptant des dispositions pour rendre légal ce qu'il pourrait y avoir eu de défectueux dans les nominations faites par la commission.

La motion est alors retirée et à 6 heures la chambre s'ajourne jusqu'à lundi.

Etat actuel de l'Irlande.

Dans un récent débat, au parlement anglais, l'Irlande ayant été violemment attaquée, elle a trouvé un énergique et loyal défenseur dans l'honorable député de Limerick, M. Monsell. Nous aimons à reproduire ces discours qui présentent un tableau parfaitement exact de la situation de cette courageuse contrée, chère à tous les cœurs qui battent pour la foi, la justice et la liberté.

Après des réponses nettes et brèves sur la question des tenanciers et la question de l'enseignement, l'honorable membre a parlé de l'état des esprits en Irlande, et c'est particulièrement sur cette partie de son discours, à la fois précise et émue, que nous appelons l'attention. (Le Correspondant).

M. Monsell s'est exprimé en ces termes:

Je n'ai jamais assisté à un débat qui m'ait causé plus de peine que celui qui nous occupe en ce moment. Il est de toute évidence que ni aucun noble ami le représentant de Tyrone, ni le chancelier de l'Echiquier ne comprennent en aucune façon la situation dangereuse de l'Irlande et le péril qui en résulte pour le Royaume-Uni. Je suis très désireux d'éviter tout ce qui pourrait avoir la plus légère apparence d'une querelle de parti; je ne dirai donc que peu de mots sur le discours de mon noble ami. Il prodigue l'imputation d'hypocrisie, de mauvaise foi et d'ignorance à quiconque se trouve en désaccord avec lui sur la meilleure manière de régler la question territoriale. C'est là une question pleine de difficultés. (Approbation de lord Naas). Son noble ami lord Naas a volontairement évité dans son bill la question des rapports entre propriétaires et tenanciers. Tous les autres bills avaient indirectement tendu à donner quelque garantie à cet égard. Ce d'honorable membre appartenant à ce côté de la chambre, et regardant comme propre à donner satisfaction une mesure qui n'enpêche pas l'effet des baux, aient formulé leur opinion, il n'y avait vraiment là rien d'extraordinaire. Ils avaient en cela agi loyalement, et une imagination quelque peu échauffée pouvait seule découvrir un sujet de plainte dans leur conduite (1). (Ecoutez, écoutez!)

J'arrive maintenant au discours du chancelier de l'Echiquier. Peu avant la révolution française de 1830, un homme d'Etat distingué disait qu'il serait moins inquiet si le prince de Metternich n'avait pas dit: «J'envisagerais corrélativement tout avec plus de confiance, si je pouvais constater dans l'esprit du chancelier de l'Echiquier quelque intelligence de la situation présente de l'Irlande. (Approbation). Je suis heureux de voir que le très honorable chancelier reconnaît les griefs résultant de l'état actuel de l'éducation universitaire en Irlande et qu'il est prêt à y porter remède. Nous aussi, de ce côté de la chambre, nous nous tiendrons prêts à examiner loyalement toute proposition qu'il pourra faire à cet égard. (Approbation). Mais il s'est gravement trompé, je dois le dire, sur la marche que nous avons suivie à l'égard de la motion faite par mon honorable ami, le représentant de Brighton. Je proposais alors un amendement qui, s'il avait passé, aurait maintenu le caractère spécialement religieux du collège de la Trinité, mais aurait, en même temps, ouvert l'Université de Dublin à la nation entière. Le collège de la Trinité repoussa mon amendement. Il consentit ouvertement à ce que l'Université de Dublin restât l'université d'une secte, au lieu de devenir celle de la nation, comme nous l'avions proposé. Mes honorables amis, les représentants de Louth et de Merthyr, et moi, et avec nous tous nos autres amis, nous réclamons puisque le collège de la Trinité ne voulait pas monter à notre niveau, d'abaisser le sien, et le remède capital aux maux de l'Irlande était, à nos yeux, la parfaite égalité religieuse, d'enlever au collège de la Trinité tout privilège

(1) Ces premières paroles font allusion à une question compliquée, familière aux lecteurs du livre si remarquable de R. P. Perraud, de l'Oratoire, sur l'Irlande.

auquel il refusait de laisser participer la nation irlandaise.

Je ne vois dans cette conduite aucune incohérence. J'ai la confiance que le vote émis si justement par vous, mercredi dernier, pourra être pris en considération, et, qu'avant la session prochaine, ceux qui représentent l'Université de Dublin pourront avoir acquis un peu plus de sagesse, et je dois ajouter plus de prévoyance, en ce qui concerne leurs propres intérêts, qu'ils n'en ont montré pendant le cours des derniers débats. (Approbation).

J'ai exprimé la satisfaction que m'avait causée les déclarations de l'honorable gentleman, touchant l'éducation universitaire; mais je dois ajouter et j'ajoutai, sans la plus légère ombre d'esprit de parti, que ma satisfaction s'arrête à l'exposé général des vœux exprimés par le gouvernement. Le très honorable gentleman limite l'action du gouvernement dans la question des propriétaires et des tenanciers au bill émis par le gouvernement durant cette session; or, bien que le très honorable gentleman ait déclaré ce bill le plus libéral qui ait jamais été émis à cet égard, ce bill est, j'ose le dire, beaucoup moins libéral dans ses dispositions que ceux de 1845 et 1856. Il ne touche évidemment pas, il n'essaye pas même de toucher à cette question vitale des rapports entre le propriétaire et le tenancier, dont s'occupait le bill du dernier ministre. A tous égards, la mesure du très honorable gentleman ne cause aucune satisfaction en Irlande. (Approbation).

Sur la question de l'Eglise, le très honorable gentleman est explicite: il ne nous laisse nullement espérer qu'il doive même l'aborder (Approbation). Je ne crois pas très heureuse sa tentative pour concilier son inaction actuelle avec les vœux si éloquemment exposés par lui en 1844. Il dit que l'Irlande a eu, à une époque antérieure, une population surabondante et qu, aujourd'hui cette population a diminué. S'il avait pu démontrer que la proportion des membres de ces différents corps religieux avait changé, son argument eût été puissant; mais en fait, il en est tout autrement: les membres de l'Eglise établie sont aujourd'hui, par rapport à la population entière, dans la même proportion qu'autrefois, à peu près. (Approbation). L'Église qui consiste à approprier à une minorité les fonds destinés à subvenir aux besoins religieux de la nation entière, subsiste sans aucun changement (Approbation), et tandis que les fonds restent les mêmes, ceux à l'usage de qui ils étaient exclusivement appropriés, ont diminué de \$50,000 à \$60,000. Mais tandis que le chancelier de l'Echiquier abandonnait, dans ses explications nouvelles, ses vues libérales et sages d'autrefois, qu'arrivait-il en Irlande?

Jamais, de mémoire d'homme vivant, la désaffection n'a eu d'aussi profondes racines qu'aujourd'hui. Jamais elle n'y a eu dans l'esprit du peuple autant d'éloignement pour le gouvernement qu'aujourd'hui. Les Irlandais sont, presque indifférents à l'action du parlement. Leurs yeux sont tournés vers Westminster, mais vers Washington. Que la désaffection domine dans les classes inférieures, personne ne saurait le nier; mais elle s'élève bien haut dans l'échelle sociale.—Je ne fais pas allusion à un féminisme déclamé, mais à ce sentiment d'hostilité contre la Grande-Bretagne, qui de jour en jour devient plus intense. J'ai fait à ce sujet des enquêtes qui me prouvent que c'est la même mentalité répandue dans la classe agricole. Il est prouvé dans la grande majorité des fermiers, qui payent par an au moins de £100 de rente, et dans les familles de fermiers moins plus considérables, beaucoup des jeunes membres le partage. (Ecoutez! écoutez!)

Chez tous les marquis, dans les petites villes, et chez beaucoup des plus petits dans les grandes, il trouve une sympathie ardente.

Quel est le journal que l'on attend avec le plus grand intérêt? C'est l'*Athenian*, dans lequel la révolte déclarée est à toutes les pages.

Voulez-vous faire encadrer une peinture? Vous trouverez les encadrements et les dorures surchargés de commandes pour encadrer le portrait du général Burke.

Dans les rues des grandes villes irlandaises, vous voyez des affiches avec ce titre: «Voix de Dock!» En d'autres termes, des pamphlets contenant les paroles de prisonniers finissant devant le tribunal. (Ecoutez! écoutez!)

L'autre jour encore à Dungarvey, beaucoup de gens respectables montrèrent la direction de leurs sympathies, en fournissant à des émissaires américains arrêtés dans cette ville du vin de Champagne et toutes les raretés de la saison. (Ecoutez! écoutez!)

Il n'y a pas longtemps qu'à Waterford, dans une partie de la ville, la masse du peuple se précipita, au premier mot d'avertissement, pour sauver des prisonniers finissant qui traversaient la ville. (Ecoutez! écoutez!)

Par une belle après-midi, une chaise de poste arriva à Saint-Vincent-des-Bois.

Au bruit du piétinement des chevaux et du son du postillon, le maître de céans passa par la porte entrouverte sa tête épaisse coiffée du bonnet de coton traditionnel. Sans se presser autrement, grâce à la prudence de ses pareils, il laissa descendre la dame qui occupait la voiture. Mais, par contre, il n'eut pas plutôt reconnu cette dame qu'il poussa une exclamation de surprise et se précipita dehors en multipliant des gestes qui disaient une joie si non réelle, du moins très démonstrative.

—Est-il Dieu possible! Jarni! not' bourgeoisie ici? Comment ça se fait-il que m'dame se soit dérangée à c'te fin de venir chez-nous?

—Bonjour, père Gringois. Je vous expliquerai tout à l'heure la cause de ma visite.

—Ah! mais, ah! mais, c'est bien étonnant tout de même.

Il avait été son bonnet de coton—chose très-rare de sa part—et il grimaçait un sourire sans chaleur qui se perdait dans les nombreux sillons de son visage.

Madame Morandot montra du doigt le bâtiment d'habitation.

—Entrons chez-vous, dit-elle; nous y causerons plus à l'aise.

—C'est trop d'honneur pour moi, not' bourgeoisie, fit-il en rougissant un peu, à l'idée du désordre de son intérieur.

ALFRED DES ESSARTS.

(A continuer.)

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 25 NOVEMBRE 1867.

LE ROMAN DES MERES

(Suite)

Comme madame Zœhler se retournait pour rejoindre Athénais, un faible bruit attira son attention.

Ce bruit ressemblait à un cri d'enfant.

L'allemande tressaillit, regarda autour d'elle et aperçut au pied d'un chêne le paquet même qu'avait porté l'inconnue.

Elle divina le mystère de ce dépôt; en effet, courant à l'arbre et s'agenouillant, elle entraînait avec précaution un linge froissé; et comme jadis la fille de Pharaon devant le berceau de Moïse, elle vit une jolie petite créature qui vagissait en remuant ses faibles doigts.

A l'appel de madame Zœhler, son amie fut en un instant auprès d'elle.

—Un enfant!...dit-elle stupéfaite.

—Oh! qu'il est beau! s'écria Charlotte.

—Il est charmant. Pauvre abandonné! il eût pu mourir de froid et de faim si la Providence ne nous avait conduites ici.

—Est-ce que vous voudriez vous en charger? demanda Athénais.

—Comment donc! c'est mon droit, puisque je l'ai vu la première. Et te ne, nous a attaché un papier à son maillot.

—Un papier?...C'est vrai.

De leurs quatre prunelles, les deux dames lurent à la fois les lignes suivantes:

«Malheureuse, veuve d'un pauvre ouvrier qui s'est tué en tombant d'un échafaudage, malade moi-même et hors d'état de soigner mon petit Eugène, je me décide à abandonner ce cher enfant, espérant que la charité le recueillera et lui donnera un sort meilleur. O mon Dieu! toi qui bientôt me jureras, pardonne-moi!»

—C'est affreux! s'écria Madame Morandot, cette femme va se tuer après avoir laissé ici son enfant. Tâchons de la rejoindre.

Madame Zœhler prit le précieux fardeau; tout en marchant elle le couvrait du regard. Le cocher appelé vivement fouetta ses chevaux et vint se ranger au bord de la rue.

On lui indiqua la direction qu'il devait suivre en tout hâte; mais quelle que fut la vitesse de la légère victoria, nulle part on ne put découvrir la malheureuse qui venait par le plus cruel sacrifice de renoncer à la tâche sacrée que le ciel impose à toutes les mères.

Après bien de détours il fallut songer à revenir soit chez Madame Zœhler, soit chez Madame Morandot; car l'enfant, exténué de besoin, avait par ses cris le lait qui devait le nourrir. Charlotte n'avait cessé de le faire entrer ses bras; elle lui souriait tendrement.

—Il faut croire, dit Madame Morandot, que le pouvoir maternel donne de grandes joies. A peine avez-vous commencé à le remplir, que déjà vous n'êtes plus la même femme. Non,

mon amie, nous n'aurons pas besoin d'en appeler à Salomon. D'ailleurs, c'est une fille que j'ai toujours rêvée. Et puis, mon dessin est arrêté.—Une idée soudaine m'est venue!

—Confiez-la-moi.

—Je vous prie de ne pas m'interrompre. Enfin, je ne puis rien dire.

Cependant la voiture filait grand train et elle ne tarda pas à arriver rue de la Paix, où madame Zœhler descendit avec le petit enfant qu'elle rapportait triomphalement à son mari.

M. Zœhler était de la race des Allemands graves, bons et flegmatiques.

Au premier mot, il comprit tout et approuva tout.

—C'est bien, dit-il avec une admirable simplicité, nous tâcherons de vendre quelques diamants de plus.

Il n'était pas huit heures du matin quand, au lendemain de la scène que nous venons d'esquisser, une chaise de poste arriva devant l'hôtel du financier; s'y arrêta, puis emporta à grande vitesse Athénais, qui ne s'était peut-être jamais levé si tôt.

Le bruit n'éveilla nullement le spéculateur, lequel, en compagnie de quelques intimes, avait prolongé fort tard un baccarat échevelé.

Seulement, Athénais devait à son mari l'explication de ce brusque départ, et l'explication ressortit de la lettre suivante, confiée par madame Morandot à sa femme de chambre:

«Cher ami,

«Suis dit que moi aussi je pouvais me consacrer à une carrière qui nous dévrait tout, et viendrait en tiers dans notre vie pour la charmer et l'embellir.

«Mon plan est arrêté: vous le révélerai de l'indiscrétion vis-à-vis de moi-même. Je tiens à vous ménager le plaisir de la surprise.

«Demain soir, je serai de retour de mon mystérieux voyage. Ne vous inquiétez pas; groupez vos chiffres comme d'ordinaire. Tout ce que je puis vous dire, c'est que probablement je ne reviendrai pas seul.

«Votre femme dévouée,

«ATHÉN AIS.»

II

C'est une petite ferme, située à huit kilomètres de Vernon.

Une vaste cour, encadrée de constructions irrégulières, s'allonge en quadrangle et offre tantôt de profondes ornières où écoule l'eau du ciel, tantôt des talus produits par l'amas de fumier et des débris de toute sorte. Quelques poulx se promènent en ce lieu malsain où elles rencontrent les canards qui fouillent du bec le terrain, les oies criardes, les pigeons qui s'abattent du haut des toits de chaume vert.

Dans un angle, une charrette dételée repose sur son brancard massif. Plus loin, une cahute de planches grossières sert de domicile à un porc qu'on engraisse. Enfin le seul corps de logis à peu près habitable n'a qu'un étage sur un rez-de-chaussée où par une porte basse et étroite l'on pénètre

Tels sont les événements qui éclatent chaque jour dans le sud de l'Irlande et qui réclament la plus sérieuse attention de la part de cette chambre et du gouvernement. Aucun cabinet n'a-t-il jamais consacré à cette considération la dixième partie du temps qu'il a employé aux plus futiles questions?

Voulez-vous une preuve de la vérité de mes paroles? Jetez les yeux au delà de l'Océan:

Celui non animé nullement qui transpire courrait.

Tout l'Irlande déplorant en Amérique ne devient-il pas aussitôt un feu? (Écoutez! Écoutez!) La traversée change-t-elle ses opinions? N'est-il pas plutôt manifeste qu'il ne fait que professer ouvertement la loi politique que dans sa patrie il peut avoir dissimulée? (Écoutez! Écoutez!)

Voici donc le résultat de six cents ans de rapports entre l'Angleterre et l'Irlande! L'occupation militaire, les libertés suspendues, le mécontentement universel, une nouvelle nation irlandaise formée sur l'autre rive de l'Atlantique, refondue dans le moule de la démocratie et épiant l'occasion de frapper au cœur même de la mère-patrie.

Laissez-moi vous demander maintenant la cause de ce concours désastreux de circonstances. Est-ce la fatalité? est-ce une invincible obstination du sort? Faut-il désespérer et nous croiser les bras? Sommes-nous impuissants dans cette extrémité? Est-il impossible à deux races distinctes, telles que les races anglaise et irlandaise, d'être cordialement unies de sentiment?

Voyez l'Alsace. (Marques d'approbation.) Vous avez là une population de race allemande, parlant allemand, séparée du reste des Allemands par une rivière seulement, et cependant les habitants de l'Alsace sont aussi profondément français de sentiment que les habitants de la Touraine. (Écoutez!) et malheur à l'Allemand qui essaierait de toucher à leur fidélité nationale!

Or, si la race n'est pas l'obstacle à la concorde, est-ce la religion?

Voyez la Silésie: en 1742, elle fut prise à l'Autriche et annexée à la Prusse. Depuis ce jour jusqu'à aujourd'hui, la catholique Silésie n'a exprimé par ses paroles et par ses actes que sa satisfaction du changement auquel elle a été soumise, et, comme on a pu le voir dans la guerre de l'année dernière, aucune partie des possessions prussiennes ne contient une population plus dévouée à la maison de Hohenzollern. (Écoutez! Écoutez!)

Voyez le Canada, voyez les Canadiens d'origine française. Toute l'histoire nous fournit la même leçon: la justice et l'égalité ont, pour relayer des éléments divers, une force que rien ne peut détruire.

Mais laissez-moi vous le demander, monsieur, le procédé le plus naturel n'est-il pas d'aller droit au peuple irlandais et d'apprendre de lui la cause de sa désaffection. (Écoutez! Écoutez!)

Vous trouverez que tous vous donneront la même raison. Je répéterai ce que mes honorables amis qui viennent d'Irlande ont entendu: *Usque ad novissimum*.

Le peuple irlandais dit qu'il n'est pas gouverné conformément à ses desirs, à ses sentiments, à ses besoins, mais conformément aux desirs et aux préjugés du peuple anglais. (Écoutez! Écoutez!)

Il dit qu'il n'a pas d'action réelle sur son gouvernement, qui est placé sous l'action de l'Angleterre, et que des mesures reconnues justes et appropriées aux besoins de l'Irlande, sont abandonnées, parce que le gouvernement du jour est obligé de conformer ses mesures, même celles qui ne regardent que l'Irlande, aux vues souvent ignorantes et aux préjugés les plus étroits du peuple de la Grande-Bretagne. (Marques d'approbation.)

Je ne me promets pas sur la justice ou la fausseté de cette manière de voir, mais je puis répondre que c'est l'opinion, que de la conviction, non seulement des paysans, mais de la classe moyenne et de la classe agricole dans la plus grande partie de l'Irlande. (Non? non?)

Je ne sais qu'il dit: non, non? quel qu'un sans doute, qui connaît peu l'Irlande.

Je vois maintenant qu'il est. C'est le très honorable gentleman, l'honorable général d'Irlande. L'autre jour, cet homme instruit à tel point que le peuple irlandais n'était nullement au content. (Écoutez! Écoutez!)

On ne peut attribuer aucune autorité à l'opinion d'un homme qui a émis une pareille assertion. (Écoutez! Écoutez!)

C'est pour cela que je pense absolument inutile de relater sa prétendue dégradation. (Marques d'approbation.)

Elle bien donc, ce que le peuple irlandais demande, c'est d'être gouverné suivant ses propres besoins, tout comme les Anglais et les Écossais le sont d'après les besoins de leur pays respectifs. (Écoutez! Écoutez!)

Il est évident que l'Irlande n'est pas gouvernée par ses propres besoins, mais par les besoins d'une nation étrangère, non seulement par les besoins d'une faible minorité, (Marques d'approbation.) Mais l'éloquence, la raison, l'autorité et la logique ont été impuissantes contre le préjugé; les orateurs et les hommes d'État ont passé et l'Irlande demeure. Jamais, demandent les Irlandais, une telle anomalie aurait-elle été supportée en Angleterre ou en Écosse? (Marques d'approbation.)

Vous clamerez vous donc de que les Irlandais se plaignent d'être gouvernés suivant les sentiments et les préjugés du peuple anglais, plutôt que suivant leurs propres besoins?

Vous clamerez vous de leur ressentiment, lorsque vous les privez de ce que l'on dit être le but du gouvernement représentatif, c'est-à-dire l'action constante et le contrôle efficace qu'un peuple doit avoir dans son propre gouvernement, une direction régulière, non pas d'après les principes abstraits d'hommes d'État qui ne connaissent pas sa situation, mais d'après les besoins particuliers créés par les conditions spéciales dans lesquelles il se trouve? Si vous désirez sincèrement lui donner satisfaction, il faut lui laisser ce qu'il demande raisonnablement et avec justice, non pas ce qu'à distance on juge convenable pour lui. Laissez-le jinger de ce qui le concerne.

Il est, croyez-moi, parfaitement inutile de chercher à modifier la situation périlleuse et menaçante de l'Irlande, si vous ne faites effort pour gagner le cœur du peuple irlandais. (Marques d'approbation.) Ce cœur, vous ne le gagnerez jamais jusqu'à ce que vous en effacerez l'idée que la politique anglaise et non la justice préside à vos délibérations. (Marques d'approbation.)

Aucun progrès dans la prospérité nationale, aucune amélioration dans la condition matérielle du peuple n'aura d'effet tant que la pensée de cette politique d'injustice laissera son venin dans l'esprit du peuple. (Marques d'approbation.) En effet, plus ils deviennent ins-

truit, plus ils deviennent capables de comparer leur sort à celui des autres pays, et plus amer devient nécessairement le sentiment de leurs griefs.

Je prie instamment les ministres de Sa Majesté de considérer cette question sérieusement et à loisir. Soyez-ous convaincus, notre position est pleine de dangers. Faites comme vous voudriez qu'on fit avec vous. (Marques d'approbation.) Donnez ce que vous désirez pour vous-mêmes dans de semblables circonstances. Je ne demande rien de plus. (Écoutez! Écoutez!)

Réglez la question territoriale en Irlande, non pas avec des idées anglaises, mais suivant les besoins de l'Irlande. (Écoutez! Écoutez!)

Réglez la question d'éducation en Irlande, de telle façon que les droits de la conscience restent sacrés. (Marques d'approbation.)

Réglez la question de l'Eglise d'Irlande suivant les principes immuables de la justice. (Marques d'approbation.)

Faites à l'Irlande ce que vous voudriez qu'elle vous fit, si elle était puissante et que vous fussiez faibles.

Faites ceci: faites de tous ceux qui ne sont pas fétus des sujets fidèles, et vous n'aurez pas besoin de vous préoccuper des fétus. (Marques d'approbation.)

Agissez ainsi et vous effacerez bien vite du cœur irlandais le souvenir du passé.

D'un autre côté, si vous refusez cela, ne soyez pas aveugles aux conséquences. Vous serez en face d'un mécontentement perpétuel, de jour en jour plus profond, et ce que vous aurez de mieux à faire sera de vous en tenir à une seule loi de plus, une loi qui rendra perpétuel l'acte de suspension de l' *Habeas corpus*. (Marques d'approbation.)

Compte-rendu prématuré.

Un de nos confrères de cette ville, dans un pompeux compte-rendu de la fête de vendredi, élève au-dessus de la clarté et la voix d'une dame qui n'a clamé que sur le programme. On serait tenté de le croire que, comme le correspondant de la *Minerve*, télégraphiant le compte-rendu d'une solennité qui n'avait pas eu lieu, il a rédigé son compte-rendu sur le programme.

Assemblée Publique.

Rapport de l'Assemblée publique tenue hier à la salle Jacques-Cartier, en faveur de la taxe sur le revenu.

R. Chambers, avocat, fut appelé à la présidence et M. P. Cousin fut prie d'agir comme secrétaire.

Plusieurs orateurs ont adressé la parole à l'Assemblée, et il fut résolu que la pétition des citoyens de la cité de Québec serait présentée vendredi prochain à la séance du Conseil de Ville.

Il fut aussi résolu que le comité chargé d'obtenir des signatures, ainsi qu'un grand nombre de citoyens se rendraient au Conseil de Ville vendredi.

Plusieurs centaines de citoyens présents à l'Assemblée signèrent la pétition, et de nouvelles listes furent distribuées. Il fut entendu que toutes les listes en circulation devaient être rapportées mercredi soir le plus tard. Puis l'Assemblée s'ajourna.

R. CHAMBERS, Président.
P. COUSIN, Secrétaire.

FAITS DIVERS.

CORRÉ DE MONTRENOY. — Nous avons annoncé samedi, qu'un bon nombre d'électeurs influents de ce comté étaient venus prier M. Thomas George Lafrance, de cette ville, de se mettre sur ses rangs pour la députation aux Communes. M. Lafrance leur avait demandé jusqu'à midi pour donner sa réponse. A l'heure fixée, il leur a déclaré qu'il regrettaient de ne pouvoir accéder à leur demande.

Les membres de la députation ont alors fait les instances les plus pressantes, et M. Lafrance a fini par leur déclarer qu'il ne voulait pas s'imposer aux électeurs, mais que si l'on pouvait l'assurer que la majorité d'entre eux veut ses services, il consentait à se laisser proposer comme candidat mardi.

Si nous sommes bien informés, la députation, dont formait partie presque tous les pilotes de l'île d'Orléans, aurait promis de parcourir cette île de maison en maison dimanche, (hier) et de faire connaître à M. Lafrance le résultat de ses démarches.

TEMPÉRATURE. — Le temps doux que nous avons depuis samedi a fait disparaître le peu de neige tombée la semaine dernière, et nous avons aujourd'hui une humidité qui permet à peine de voir d'un bord à l'autre des rues.

EXHIBITION DE TABLEAUX. — Nos lecteurs voudront bien ne pas oublier que l'exhibition de tableaux du Prof. Roberts aura lieu ce soir. (Voir l'annonce.)

VOLE. — Le limier de police Bureau, sur un télégramme reçu du chef de police de Montréal, a arrêté hier un jeune Micheland, accusé d'avoir volé une montre et des habits. Le prisonnier a remis les habits et déclare qu'il n'avait plus la montre.

ARRESTATION. — La police a arrêté samedi dernier un individu qui avait brisé les croisées d'un hôtel respectable de la rue St. Paul, après s'être amusé à insultar ceux qu'il rencontrait.

CENTENAIRE. — M. Gabriel Royer, de la Pointe-à-la-Croix, est décédé la semaine dernière à l'âge de 104 ans. Le défunt avait douze frères qui sont presque tous morts centenaires.

COMMERCE MARITIME. — Le capit. Tremblay, de Berthier, propriétaire d'une magnifique goélette, a dû mettre à la voile ce matin pour Bordeaux avec une cargaison de 6,000 minots d'avoine qu'il doit échanger pour du vin. La goélette est notée par un marchand de Montréal.

Voilier *Letitia* dernièrement construit par M. N. Rose et Cie, doit aussi partir bientôt pour Marseille, avec une cargaison de douves et de planches sous la direction de M. Zéphire Charbon. Le capitaine Charbon est un jeune homme de 22 ans qui, par ses talents et sa bonne conduite, est parvenu après cinq années d'emploi dans la marine marchande au poste important qu'il occupe aujourd'hui.

UN MISÉRABLE. — On lit ce qui suit dans la correspondance Parisienne de la *Minerve*:

« Un misérable, venu du Canada pour visiter l'Exposition universelle, recevait depuis un mois, au sein d'une famille qui ignorait ses déplorables antécédents judiciaires, une affectueuse hospitalité fondée sur des liens de parenté.

Une nuit, pendant le sommeil des maîtres de la maison, il se glisse dans leur chambre à coucher, fait sauter, avec une habileté consommée, la serrure d'un bureau, et s'approprie pour une somme de 55,000 francs de valeurs au porteur, avec leurs coupons d'intérêt.

« Le coup fait, il se recouche, et, avant qu'on ait connaissance du vol, il prend congé de ses hôtes, les remerciant avec une grande effusion des bontés qu'ils ont eues pour lui.

« Quelques instants après, il prenait le chemin de fer du Havre, s'embarquant pour l'Angleterre, gagnait Liverpool, et de ce port de départ écrivait à ses victimes le billet que voici: »

C'est moi qui ai pris vos valeurs, vos diamants, bijoux et argenteries. Mais ce n'est pas un vol, c'est un emprunt forcé. Avec son produit, je vais faire un grand commerce au Canada. Si je réussis, je vous rembourse avec intérêt; si j'échoue, ce sera une partie échue pour vous et pour moi.

« Heureusement que les propriétaires des valeurs ont pu retrouver les numéros et former opposition entre les mains des établissements qui les ont émises. »

L'INCENDIE DE MERCEDE. — Dans la nuit du 17 au 18 courant, vers une heure du matin, le feu a entièrement consumé une maison sise rue Jacques-Cartier, Montréal. Voici sous quelles circonstances le feu a origié:

La maison que les flammes ont consumée était un mauvais lieu; un habitué, presque ivre, se querella avec les femmes de cette maison, saisit une lampe et la lança sur une fille du nom de Lyddy. La lampe se brisa et se renversa sur elle et le feu prit à ses vêtements. Elle s'enfuit alors dans une autre chambre, et une autre fille du nom d'Emilie Price courut à son secours, mais tout en voulant éteindre le feu qui consumait sa compagne, ses vêtements s'enflammèrent et elle est morte hier à moitié rôtie à l'Hôpital. Le coroner a commencé une enquête sur le cadavre.

En voici les détails: Emily Price, maîtresse de la maison, a été conduite à l'Hôpital vers deux heures du matin; son corps était couvert de brûlures. Elle pria le Dr. Bell de faire disparaître les douleurs atroces qu'elle endurait; ce qu'il fit. Elle dit au docteur qu'un monsieur avait lancé une lampe contre une femme du nom de Louisa Wells, que le feu avait pris aux vêtements de cette dernière, qu'en voulant l'éteindre, le feu s'est communiqué à ses propres habits. Elle pria aussi le Dr. d'avertir sa mère, madame Forlong, de Québec, si elle mourait, et lui dit qu'elle était mariée. Elle est morte mercredi matin vers 8 heures. On dit qu'elle s'est confessée et a été administrée.

Louisa Wells corrobore à peu près les mêmes faits; seulement elle dit que c'est en s'accoudant sur une commode peu solide que la lampe tomba sur elle, que les deux hommes qui étaient à sa chambre étaient docteurs: Lizzie Munhall dit que les deux hommes se nomment Louis Perry et Charley Allen, qu'ils étaient en bois. Elle l'enquête fut ajournée. (L'Ordre.)

MORT DE MARCHAL D'ONNELL. — Nous apprenons la mort du maréchal O'Donnell, ancien président du conseil des ministres en Espagne. Il est décédé le 7 à Biarritz, où il résidait depuis quelques mois. Il est inutile de rappeler le rôle considérable que le maréchal O'Donnell a joué dans les affaires de son pays. Depuis qu'il était sorti du pouvoir, il avait continué à montrer le même dévouement envers le gouvernement de la Reine, et il avait loyalement appuyé le ministre qui lui avait succédé.

AVOIC DE M. LE COMTE DUCHATEL. — M. Duchatel, ancien ministre, a succédé après de longues souffrances, à une maladie qui, depuis quelques temps, ne laissait plus d'espoir. On peut résumer sa vie politique en disant qu'il a été l'âme fidèle et le compagnon de M. Guizot. Ils n'entraient point aux affaires l'un sans l'autre, et on se rappelle notamment qu'après M. Guizot, M. Duchatel fut, comme ministre de l'Intérieur, le membre le plus important de ce cabinet du 29 octobre, qui amena finalement la révolution de Février, par une résistance impetive et beaucoup trop prolongée à des vœux très modérés. Il s'associa complètement, dans cette épreuve décisive, à l'impopulaire raisonneur de M. Guizot. Mais il serait injuste d'oublier que M. Duchatel avait aussi de véritables qualités d'homme d'État, et d'homme d'État parlementaire. Il ne fut pas seulement un laborieux ministre dans les départements du commerce, des finances et de l'intérieur, qu'il a successivement occupés; il avait aussi parlé la langue des grandes affaires; il avait dirigé un parti, et son action était grande sur les Chambres.

M. Duchatel est mort à l'âge de soixante-quatre ans. Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques, membre libre de l'Académie des beaux-arts et grand-croix de la Légion d'Honneur.

LE MARIAGE DE LA MORT. — Brigham Young ne se contente pas de prêcher la polygamie; le voici qui dévot le mariage et déclare la guerre à Cupidon. Dans une récente proclamation, il ordonne que tous les jeunes gens de l'Utah épousent toutes les jeunes filles sans délai, amoureux ou non. Il dit sans cérémonie que l'amour n'est qu'une blague (*a humbug*), qu'en définitive, toutes celles qui ne seront pas mariées dans un délai déterminé...

— Il les épousera lui-même.

— On a bien fait des religions depuis que le monde est monde. Mais on n'avait pas encore trouvé celle-là. — *Courrier des Etats-Unis*.

NOUVELLE INVENTION. — On parle beaucoup, en ce moment à Londres d'une nouvelle invention qui réduirait de moitié la consommation actuelle du charbon nécessaire au travail d'une manufacture, ou à la marche d'un navire à vapeur. C'est surtout à la marine que ce perfectionnement serait précieux, puisqu'il permettrait à tout steamer d'emporter le combustible pour l'aller et le retour dans presque tous ses voyages.

Une expérience de la machine en question a eu lieu devant un public de savants et d'hommes pratiques. Elle a complètement réussi, mais ce qui a paru le plus extraordinaire, c'est l'âge de l'inventeur: M. A. C. F. Franklin, junior, n'est âgé que de treize ans!

— Un monsieur, qui signe Valentin de Saint-Denis, fait dans la *Gazette du grand monde* la description, en sonnet, des charpentiers de Cora Pearl. Pauvre fille! il ne manquait plus que cela pour l'achever.

Elle, hier encore triomphante, Connait maintenant les revers; Et la voilà, toute vivante, Qui, las! sert de pâture aux vers.

— Pour le mal de Gorge et la Diphthérie, le Pain Killer de Perry Davis est le remède par excellence.

TELEGRAPHIE GENERALE.

CANADA.

Ottawa, 23 novembre.

Le second dîner parlementaire du Président sera donné ce soir dans les Sous-sous-sous de la Chambre.

Le gouverneur général donne aussi un dîner ce soir à "Rideau Hall."

Le *Times* de ce matin contient une dépêche de St. Jean Nouveau-Brunswick, avec résolutions passées unanimement par les représentants de la presse de St. Jean, et condamnant la proposition de soumettre les journaux à un droit de poste.

Les journaux de Halifax qui ont ici exprimé vivement la même opinion à cet égard.

La *Gazette* d'aujourd'hui contient peu de nouvelles. Les officiers d'Etat-Major des Districts, ont ordonné d'inviter les capitaines des compagnies de volontaires à fournir un état nominatif de leurs compagnies respectives, telles qu'elles existent maintenant avec la date de l'enrôlement inscrite en regard du nom de chaque homme. Les officiers qui n'ont pas envoyé la liste qui finit au 30 juin sont priés de le faire sans délai.

Montréal, 23 novembre.

Hier soir, à une assemblée du club de Lacrosse de Montréal, on a fait présent au secrétaire, M. Cushing, d'une magnifique photographie à l'huile des douze champions en récompense des grands services qu'il a rendus.

Une voiture a passé hier sur un jeune garçon du nom de Walsh et l'on craint qu'il ne succombe aux suites de cet accident.

M. Vining Bowers a contracté un engagement à New-York, comme devant avoir le premier rôle dans une œuvre dramatique à sensation. Il part la semaine prochaine.

On a vendu aujourd'hui un veau de cinq mois, qui pèse 600 livres.

Les pharmaciens ont tenu une assemblée hier soir à l'effet de considérer la question des Douanes et du tarif de l'Accise.

La correspondance parisienne de la *Minerve* dit que la queue du castor est le morceau friand par excellence des gouverneurs de Paris.

Un canadien, en visite à l'Exposition, a volé \$10,000, en bons Français, à une famille chez laquelle il était reçu. Il a décampé en laissant un mot pour dire qu'il n'avait pris cette somme que comme emprunt forcé, et qu'il payerait s'il réussissait dans ses affaires.

On a saisi dans une cave de cette ville une distillerie illicite exploitée par un canadien, et dont on a saisi 200 gallons par jour.

Des citoyens influents ont signé une pétition dans le but de faire réduire la taxe sur les billards à \$10. Cette taxe est de \$53.

Il y a beaucoup d'excitation ici à propos des élections des députés à Manchester. On ne s'attend toutefois à aucun désordre.

EUROPE.

Paris, 23 novembre.

La *Patrie* de ce matin déclare que le gén. Dix n'a jamais exprimé le désir que les Etats-Unis fussent représentés dans la conférence proposée par Napoléon.

Il est raconté que le gouvernement a acquiescé à la demande de la compagnie franco-américaine du télégraphe transatlantique.

Londres, 23 novembre.

Après s'être fortement opposé à la réunion d'une conférence pour régler la question romaine, le Pape y consentirait maintenant.

La Rivière, que l'on disait opposée à la réunion de cette conférence, y consent aussi et la ville de Munich est choisie pour le lieu de la réunion qui est fixée au 11 décembre.

Le gouvernement d'Italie et celui de Wurtemberg ont déclaré leur intention de figurer dans cette conférence.

Manchester, 23 novembre.

Les frères Allen, Larkin et Gould ont été exécutés ce matin à 10 heures.

La ville joint maintenant d'une parfaite tranquillité.

ANNONCES NOUVELLES.

Avis Judiciaire.—J. B. R. Dufresne.

Tableaux du Prof. Roberts—Salle de Musique.

Baume d'Allen pour les Poux.

Le Restaurateur et le Préparateur de la Chevelure de Mme. S. A. Allen.

Revue Financière et Commerciale.

BUREAUX DE L'ÉVÉNEMENT.

Lundi, 25 novembre 1867.

Montant perçu à la Douane de Québec, samedi le 23 novembre, \$446.75.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Lundi, 25 novembre 1867.

New-York, 10 h. a. m. — L'or est coté à 140 1/2; l'échange sterling 92. Les *greenbacks* sont achetés à 20 par cent de décompte pour de l'or et 27 pour de l'argent, vendus à 23 pour de l'or.

L'argent est acheté à 5, vendu à 4 et 4 1/2 pour de l'or.

Les billets de la Banque du Haut-Canada sont achetés à 60 cts. par piastre, ceux de la Banque Commerciale à 80 et 85 cts., et ceux du Nouveau-Brunswick sont pris au pair pour de l'argent à 24 de décompte pour du papier.

JOHN FISHER, Courtier, 33, rue St-Pierre.

PRIX DES PRODUITS EN GROS.

Echange de Montréal, 23 nov. 1867.

Farine, par quart de 136 lbs.—Supérieure extra \$8.00 à \$8.25; extra, \$7.75 à \$7.85; de goût, \$7.35 à \$7.45; supérieure du Canada \$6.90 à \$7.00; forte supérieure de l'Etat, \$7.05 à \$7.15; supérieure de l'Ouest, \$6.90 à \$6.95; supérieure, marques de ville, \$6.90 à \$7.00; supérieure n° 2, \$6.60 à \$6.75; bonne, \$6.20 à \$6.40; moyenne, \$5.50 à \$6.00; reconques, \$4.50 à 5.00; en sacs, \$3.35 à \$3.45 par 100 lbs. Pour de demandes cette avant-midi.—Les ventes de la forte pour les boulangers à plein prix; quelques ventes de farine ordinaire du Canada à \$6.90 et \$6.95 et de bonne marque à \$7.00 et \$7.05.

MARCHÉS DE NEW-YORK.

23 novembre.

Fonds calmes et tendant à la baisse. Argent sterling, 60 jours, 109 1/2; à vue 109 1/2. Or fermé 129 1/2.

Flour fermée 29 et 30c plus haute; recettes 11,831 qts; ventes 4,100 qts. à 8.00 et 8.75 pour supérieure de l'Etat et de l'Ouest; 9.15 et 10.00 pour commune à extra choisie de l'Etat; 9.00 à 12.75 pour commune à extra choisie de l'Ouest.

Flour de séige tranquille à 8.30 et 9.00.

Ble fermé à 26 plus haut; recettes 26,235 mts; 63 ventes 23,000 mts à 2.70 pour blanc de Genesee à 2.81, et 2,200 mts du blanc de Californie à vente privée.

Séige tranquille et ferme.

Ble d'Inde ouvert calme et le plus bas; recettes 19,186 mts; ventes 29,000 mts. à 1.33 et 1.37 pour le mild de l'Ouest; 1.23 et 1.25 pour le nouveau do, et 1.35 pour beau du nouveau jaune de l'Ouest. Orge rate et ferme.

Blé d'Inde calme et tranquille; recettes 23,550 mts, et 79 à 80c.

Lard lord et 20.65 et 20.70 pour mess.

Saindoux plus ferme à 124 et 134c.

A la seconde séance, les fonds étaient vigoureux.

Or fermé 129 1/2.

HEURES DE LA MARÉE HAUTE.

Nov. Matin. Soir.

Lundi 25 6-2 6-23

Mardi 26 6-4 7-2

Mercredi 27 7-19 7-37

Jeudi 28 7-54 8-12

Vendredi 29 8-28 8-44

Samedi 30 9-00 9-17

Dimanche 1 9-35 9-53

Avis spéciaux.

Dr. P. MESSIER, Dentiste, Bureau No. 2, sixième rue de l'Ouest, écrit ce qui suit:

Cincinnati, 1er octobre 1863.

MM. J. N. HARRIS & C^{ie}.

FOURRURES! FOURRURES!! NOUVEAU MAGASIN DE PELLETERIES!

54, RUE ST-JOSEPH, 54.

M. J. B^{TE}. LALIBERTÉ

VIENT de compléter son ASSORTIMENT DE PELLETERIES supérieures, tant sous le rapport de la boné que sous celui de la beauté. Ce FOND DE FOURRURES choisies le met en état de vendre et de confectionner à des prix aussi réduits qu'aucun autre établissement de Québec. On trouvera constamment à son Magasin les articles ci-après mentionnés:

CASQUES DE MARTRE, naturelle et teinte,
Do DE LOUÏRE, piquée et non-liquée,
Do DE VISON, etc.,
GANTS LONGS ET COURTS, de Vison, Louïre, etc.,
MITAINES do do do,
MANCHONS, VICTORINES, MANTEAUX, GANTS, MITAINES, de toutes sortes de qualités, pour Dames,
CASQUETTES et PARDESSUS garnis en Fourrures de toutes sortes, au goût des acheteurs,
PEAUX D'OURS, DE BUFFLE, etc., pour Voitures.
Le soussigné repare et remet à neuf toutes espèces d'articles en Pelleteries. Il achète au plus haut prix les Pelleteries de tous genres.
On trouvera aussi chez lui un assortiment de SOULIERS d'Original et de Caribou, de même qu'un lot varié de RAQUETTES.
Le tout sera vendu au plus bas prix possibles.

QU'ON SE LE DISE! VENEZ ET VOUS JUGEREZ!

J. B^{TE}. LALIBERTÉ,
Marchand-Pelleterier,
No. 54, Rue St-Joseph, St-Roch.

Québec, 4 nov. 1867.

NOUVELLES MARCHANDISES A BON MARCHÉ, CHEZ

PIERRE LAFRANCE,

39, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

DRAPS:

	depuis	4s.	et au-dessus.
Drap de Pilote,	"	7s. 6d.	"
" tout laine,	"	2s. 6d.	"
" Fin Union,	"	7s. 6d.	"
" tout laine,	"	3s.	"
Whitney de Couleur,	"	3s.	"
" Noir,	"	3s.	"
Drap de Castor, tout laine, fin,	"	12s. 6d.	"
" Moscou,	"	7s. 6d.	"
" tout laine,	"	11s.	"
" supérieur,	"	5s.	"
" Écossais, tout laine,	"	3s.	"
" Français, un bon choix, 1ère qualité.	"	"	"

L'assortiment de Flanelles de goût est très-bien choisi, ainsi que les Flanelles Blanches et de couleur.

COTONS:

	depuis	5d.	et au-dessus.
Coton Blanc,	"	4d.	"
" Jaune,	"	7d.	"
" Barre,	"	5½d.	"
Indienne, couleur garantie,	"	8d.	"
Winney,	"	7½d.	"
Étoffes à Robes,	"	2s. 6d.	"
Mémoires Français,	"	"	"
Couvertures Blanches et Grises, à bon marché.	"	"	"

P. LAFRANCE a l'honneur d'informer ses amis et le public que les effets susmentionnés sont de très-bonne valeur.
La plus grande partie de ces effets ont été achetés à l'Écan, et le reste est marqué à très-bas prix.

P. LAFRANCE,
39, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

Québec, 6 nov. 1867.

PHARMACIE

NOTRE-DAME DE LEVIS.

Le soussigné remercie ses pratiques résidant à la Pointe-Lévis et dans les paroisses environnantes et le public en général des mêmes endroits de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il les informe qu'il continuera comme par le passé, sa PHARMACIE à Notre-Dame de Lévis, mais sur une plus grande échelle, et aura constamment en main un assortiment complet de

Drogues fraîches, Médecines patentes, Françaises et Anglaises, Bois de Teinture et tous autres articles pour teindre, Parfumeries Françaises et Anglaises, Brosses à dents, Brosses à ongles, Peignes fins en ivoire,

Peignes de caoutchouc, Produits chimiques, Remèdes pour chevaux, Instruments de Chirurgie, Savon de fantaisie, Brosses à cheveux, Brosses à hardes, Peignes de corne,

ET AUTRES ARTICLES DE TOILETTE.

Un Assortiment complet de tout ce qui est généralement vendu dans une Pharmacie.

—AUSI—

Un Assortiment complet de Graines fraîches de Jardins, de Fleurs et de Champs, savoir:

Bettes-Raves rouges, Bettes-Raves blanches, Carottes rouges-sang, Carottes longues orange, Carottes hâtives, Carottes blanches, Carottes d'Altringham, Concombres Anglais, Concombres Canadiens, Citrouilles, Cressons frisés, Cornichons, Céleri blanc, Bled-Inde, Persil Anglais, Persil Canadien, Poireaux Anglais, Gros Panais, Raves longues rouges, Raves rondes rouges, Raves noires, Légumineuses Marrow, Marjolaine, Graines de Fleurs, Graines de Foin, Cerfeuil, Choux d'été, Choux d'hiver, Choux St-Louis, Choux-Fleurs, Choux rouges, Choux frisés de Milan, Fèves jaunes, Fèves de Windsor, Fèves ramonnées, Laitue blanche-pomme, Melons brisés, Pois de jardins, Navets jaunes d'Aberdeen, Navets jaunes de Suède, Navets blancs Grosse, Navets blancs hâtifs, Gros Oignons rouges, Sauge, Sariette, Salsifis, Talari, Tomates, Graines de Trefle, rouge et blanc.

Tous ces articles sont de première choix et à des prix qui défient toute compétition.
Le soussigné espère, par son assiduité et le prix modéré des marchandises qu'il offre en vente, mériter la continuation de l'encouragement des Médecins et du public de Lévis et des paroisses environnantes.

Toutes prescriptions de Médecins et ordres de Médecins ou de Marchands envoyés à son établissement, seront remplis avec le plus grand soin possible et la plus prompte attention.
Concession — Aux mêmes prix de Québec et d'argent comptant.

ALFRED GIROUX, Pharmacien,
Grande Rue Saint-Laurent, Place du Marché, Passage,
Notre-Dame de Lévis, Québec Sud.

Québec, 18 mai 1867. — 1a-3fs

A TRES-BAS PRIX,

No. 37, Rue de la Couronne, No. 37.

L'ENCOURAGEMENT EXTRAORDINAIRE que le soussigné a reçu du public depuis le peu de temps qu'il a ouvert, l'a mis en état de renouveler presque entièrement son stock. Tous ceux qui nous ont honoré de leur visite ont été surpris du bas prix de nos marchandises. Et nous avons la certitude que la différence de prix entre nos effets et ceux des anciens établissements, continuera à attirer l'attention du public.

On ne peut croire sans l'avoir vu.

L. J. PELLETIER.

Québec, 1 juin 1867. — 1a-3fs

EAUX DE VICHY.

LES soussignés informent les Médecins et le Public qu'ils ont reçu, la semaine dernière, par le voilier St-Louis, en ligne directe de l'établissement Thermal de Vichy, une quantité considérable des célèbres Eaux connues sous les noms suivants:

EAUX DE VICHY,
GRANDE GRILLE,
HOPITAL,
HAUTE RIVE.

—AUSI—

SELS pour Bains, SELS MINÉRAUX NATURELS, extraits des EAUX de Vichy, pour Bains de Vichy, à domicile.

—DE PLUS—

SELS POUR BOISSON.

—ENFIN—

PASTILLES DIGESTIVES aux Sels naturels de Vichy. Chaque Bouteille, Paquet ou Boîte, est revêtue d'un signe distinctif constatant le contrôle de l'État.

Sous Agents,

Z. FORTIER & C^{ie},
Pharmaciens et Chimistes de
Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur
de la Puissance du Canada.

Québec, 28 oct. 1867.

NOUVELLE SOCIÉTÉ FORMÉE.

J. FUCHS & C^{ie},
No. 41, RUE ST. JEAN, No. 41.

LES soussignés prennent la liberté d'informer leurs pratiques en général qu'ils feront des affaires comme MARCHANDS-TAILLEURS à l'ancien établissement de J. FUCHS, et qu'ils auront constamment en mains les Draps et Étoffes de meilleur goût venant des meilleures maisons françaises et anglaises.

Étant assurés des services du meilleur Tailleur de Québec, ils exécuteront avec promptitude tous les ordres que l'on voudra bien leur confier.
Ils espèrent, par leur ponctualité et leur attention mériter le patronage du Public de Québec et des environs.

Québec, 2 juillet 1867.

J. FUCHS.

MONSIEUR J. FUCHS informe respectueusement ceux qui doivent à son ci-devant établissement d'avoir à régler leurs comptes sous un mois de cette date, qu'après ce délai, il mettra ses Livres entre les mains d'un Avocat pour en faire rentrer les crédits.

Québec, 2 juin 1867.

J. FUCHS.

PHARMACIE DE ST. ROCH!!

JOHN J. VELDON,

CHIMISTE ET PHARMACIEN.

RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

PREND la liberté d'appeler l'attention de ses amis et du public en général, sur le fonds de marchandises, tout à fait nouveau et complet, qu'il vient de recevoir des meilleures maisons en gros d'Angleterre, comprenant les drogues et produits chimiques suivants, qui sont de la plus grande pureté. Vraies médecines anglaises patentées,

Poudres, Savons et Boîtes de toilettes

Belles Poudres de Chine pour les dents et Pote à barbe richement colorés, Parfumeries anglaises et françaises, etc., etc.

—AUSI—

Un fonds bien choisi de Graines de Jardins, de Champs et de fleurs, garanties nouvelles.

JOHN J. VELDON,
Chimiste et Pharmacien.

Québec, 13 mai 1867.

H. GAGNON,

IMPORTATEUR,

No. 77, Rue St-Joseph, vis-à-vis le Couvent.
ST-ROCH, QUEBEC.

M. H. GAGNON informe respectueusement ses pratiques et le public en général qu'il a reçu un magnifique assortiment de

Marchandises de Printemps et d'Été.

Il espère que le BON MARCHÉ et le choix de ses Marchandises continueront de lui mériter l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent.

LA VENTE SE CONTINUERA

EN GROS ET EN DETAIL,

Comme par le passé.

Une visite est sollicitée à cet établissement déjà connu du public pour être bien servi.

H. GAGNON,

No. 77, Rue St-Joseph, St-Roch.
Québec, 18 mai 1867. — 1a-3fs

MAISON FRANÇAISE

ROSE DEGARDINS,

No. 9, RUE SAINT-JEAN, HAUTE-VILLE.

VENANT d'être reçu de France, par le "Nova Scotian", un assortiment d'articles de Bijouterie Française, haute nouveauté, et à vendre à des prix très-modérés, défiant toute compétition, et comprenant les articles suivants:

BIJOUTERIE EN ORFÈVRE.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Bracelets, Boutons, Solitaires, EN ÉCaille.—Boucles d'oreilles, Épinglettes, Croix, Coeurs, Solitaires, Épingles, demi-parures, Peignes à la mode.
CHINOISE.—Plateaux, Pendants d'oreilles, Bracelets, demi-parures.
EN IVORÉ.—demi-parures, Épinglettes, Boucles d'oreilles, Portes-Cigares, Croix, chaînes etc., le tout richement sculpté.
EN ARGENT.—Boucles d'oreilles, Épinglettes, Croix, Coeurs, Solitaires, Médailles, Croix, Vierge, Reliquaires et autres articles de religion.
EN PERLES.—Pendants d'oreilles, Colliers, Épinglettes, Boîtes, Caches-Peignes, Bracelets, Croix, Agrafes, etc., etc.
ARTISTIQUE.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Agrafes, Solitaires, Boutons, demi-parures.
EN OR.—Bagues, Portes-Cigares, Boutons à chemises, Solitaires, Épingles, MODES.—Imitation de DIAMANTS.—Boucles d'oreilles, Épinglettes, Croix, Papillons, Croix de Malte, parures riches, etc.
EN BOIS D'AFRIQUE.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Agrafes, demi-parures, articles nouveaux.
OAK.—demi-parures, Épinglettes, Boucles d'oreilles et Pendants.
EN JAIS.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Chaînes de dames longues et courtes.
PLAQUE EN OR.—Épinglettes, Pendants d'oreilles, Camées, Chaînes, Bagues, Boutons, Solitaires, Peignes, demi-parures.
ALUMINIUM.—Boucles et Pendants d'oreilles, haute nouveauté riche.
FILIGRANE.—Épinglettes, Boucles d'oreilles, Bismuths tunis, demi-parures, Neuds et parures.
TURQUE.—Épinglettes, Pendants d'oreilles, Bracelets, Pampilles d'Orient et du Levant.
EN AMBRE.—Boucles d'oreilles et Pendants, Colliers, articles nouveaux.
EN EMAIL.—Boucles et Pendants d'oreilles, Épinglettes.
EN FLEUR.—Pour soirées et bals, parures et demi-parures riches.

HORLOGERIE.—Pendules à coque chantant toutes les heures et réveil matin.

FANCY GOODS (ARTICLES DE FANTAISIE).—Pipe de Cammer de tous les prix et de toutes les grandeurs, Porte-nomades, Brosses à cheveux et à hardes, et articles riches pour dames, sous-mains en nacre de perles, Contours à manches en nacre et en ivoire, Miroirs, etc., Plumes d'autruche blanches, première qualité, Fleurs pour coiffures, nouveautés.

BRODERIES.—Mouchoirs en fil et batiste, Chemisettes, Cols, Manchettes et Poignets.

MODES.—Formes de Chapeaux pour l'hiver.

MEUBLES.—Tableaux mélangés avec boîtes, articles de l'Exposition de Paris.

MÉDAILLES ET MONNAIE.—Vieilles pièces en cuivre très-antiques, avis aux amateurs de collection.

ROSE DEGARDINS,
No. 9, rue St. Jean, Haute-Ville.

Québec, 18 oct. 1867.

NOUVELLE MANUFACTURE DE CHAPEAUX

91, Rue La Fabrique, Haute-Ville.

91, Rue La Fabrique, Haute-Ville.

MM. A. LAPOINTE & FILS préviennent le commerce de la ville et de la campagne qu'il viennent d'ouvrir leur MANUFACTURE, et qu'ils auront toujours en main un assortiment des plus considérables de:

CHAPEAUX DE SATIN,

MERINOS,

PARAMATA,

DE DRAP IMPERMEABLE.

Les ordres reçus de la Ville ou de la Campagne seront remplis avec la plus grande exactitude et promptitude.

UNE VISITE DE MM. LES MARCHANDS EST SOLICITEE.

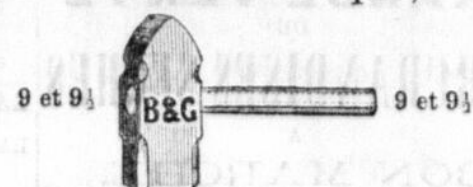
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

MM. A. LAPOINTE & FILS.

91, rue La Fabrique, Haute-Ville.
Québec, 13 mai 1867. — 1a-3fs

BELANGER & GARIÉPY,

Rue La Fabrique,



9 et 91, 9 et 91

VERRES A VITRES

DE SMETWICK,

Première qualité, de 26 onz. de 16 à 20 à 40 à 60,

au plus bas prix du marché.

VERRES A VITRES DE BELGIQUE,

De toutes dimensions, à vendre au magasin des soussignés.

COUCHETTES DE FER,

Doubles et simples, de tous prix.

CRIN FRISÉ POUR MATELAS ET DRAPS

DE CRIN

Pour Couvertures de Meubles.

Ressorts de Sofas et de Paillasses, etc.

PEINTURES, HUILE,

TÉRÉBENTHINE, COULEURS SECHES, ETC.

Toiles à Voitures, Cuirs Patents

et Vernis pour do., etc.

Instruments d'Agriculture de toutes sortes.

Un nouvel assortiment de

FANAUX DE VOITURES, RÉCEMENT ARRIVÉS

PIERRE A FILTRER

De Fabrique Anglaise de Manchester.

De toutes grandeurs et de tous prix.

CLOUS, FERRURES

De toutes sortes, etc., etc.

—AUSI—

Un assortiment considérable de

COUTELLERIE,

Des maisons March Brothers et Rogers & Sons,

de Sheffield.

Services de Table argentés.

CUILLERS ET FOURCHETTES, ETC.

Plaques au galvanisme sur Nickel, d'après les

meilleures procédés.

Lustres et Lampes à l'Huile de Charbon.

De toutes sortes, et

PREMIÈRE QUALITÉ D'HUILE DE CHARBON,

La seule qui n'a pas d'odeur, et qu'on peut brûler

sans cheminées.

A vendre chez

BELANGER & GARIÉPY,

9 et 91, rue La Fabrique.

juo
Québec, 13 mai 1867.

ACHETEZ VOTRE THÉ

DIRECTEMENT DES

IMPORTATEURS.

THÉ! THÉ! THÉ!

—

La Compagnie de Montréal pour l'importation

du Thé.

No. 6, RUE DE L'HOPITAL, MONTRÉAL.

Venant d'importer une grande quantité de Thé Vert et Noir, désirant appeler l'attention des Marchands, Hôtels et des propriétaires de grands établissements en général sur la liste de leurs prix. Les acheteurs de Thé en boîtes feront une grande économie en achetant directement des Importateurs.

Pour tous les ordres pour boîtes de 25 Lbs. et au-dessus, le transport en sera fait gratuitement à une gare quelconque de Chemin de Fer au Canada. Les acheteurs qui résident au-delà des Stations de Chemin de Fer, voudront bien envoyer leur ordre accompagné d'un mandat sur le bureau de Poste ou inclure des billets de Banque. Le transport sera payé jusqu'à la Station la plus proche où il y a des bureaux Express. Le Thé sera immédiatement expédié sur le chemin de fer par la maille renfermée de l'argent, on l'aura pour être perçu sur livraison par le préposé de l'Express. On ne vendra pas moins qu'en boîtes de 25 Lbs. Les demi-boîtes sont d'environ 12 Lbs., les boîtes de 10 à 100 Lbs. Le Thé vert de 60 à 80 Lbs. Les Thé non mentionnés dans l'annonce peuvent être également obtenus à bon marché. La compagnie est déterminée à prendre une position sur le marché de Montréal et l'on pourra se convaincre par la qualité et le poids de chaque article.

THÉ NOIR.

CONGOU COMMUN, feuilles brisées, thé fort \$0.45

THÉ CONGOU, A SAVER DÉLICATE,

nouvelle récolte 0.55

THÉ CONGOU SAUVAGEUX 0.75

THÉ CONGOU D'UNE SAVER RICHE 0.75

THÉ OOLONG SAIN 0.45

THÉ OOLONG TRÈS-FIN 0.75

THÉ DU JAPON 0.58

THÉ TRÈS-FIN DU JAPON 0.75

THÉ VERT.

TWANKAY COMMUN 0.38

THÉ TWANKAY FIN 0.55

THÉ HYSON 0.60

THÉ HYSON FIN 0.75

THÉ SUPERFIN ET TRÈS-CHOISI 0.90

THÉ GUNPOWDER FIN 0.85

THÉ GUNPOWDER EXTRA SUPERFIN 1.60

On fera des réductions pour ceux qui achèteront cinq boîtes à la fois et davantage.

po2 N'oubliez pas le No. 6, Rue de l'Hôpital, Montréal.

Québec, 28 août 1867. — 1a

ABSINTHE ROYALE ITALIENNE

OU

TONICO REALE!

DEL DOTTOR F. P. VERRI.

Professeur de Chimie à l'Université de

PADOUE, ITALIE.

CETTE célèbre préparation pour laquelle un certificat de mérite a été accordé à l'Exposition Nationale de Torino, d'Italie, à celui qui le premier, l'a préparée, et par la faveur duquel M. GIANELLI a obtenu la recette, ce qui lui a valu un diplôme à l'Exposition Provinciale du Canada tenue à Montréal en Septembre 1865—est sans contredit le tonique le plus salutaire et agréable qui ait jamais été présenté au public en Europe ou en Amérique.

Depuis 17 ans, elle est en Italie la boisson favorite de l'élite de la société, et est généralement servie dans le salon immédiatement avant le dîner, de préférence au Vermouth.

On a fait connaître aux principaux médecins de Montréal la nature des ingrédients qui entrent dans cette composition, et ils les ont complètement approuvés.

Le propriétaire n'a pas l'intention de faire des pots et des annonces éphémères, il demande qu'on en fasse seulement l'essai sans parti pris.

Offert en vente par les principaux Pharmaciens et Épiciers du Domaine du Canada et des États-Unis.

Vendu par le Propriétaire

A. M. GIANELLI,

26, Rue de l'Hôpital, Montréal.

Agent Général à Québec, Z. Fortier, Pharmacien

de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.

Québec, 21 août 1867.

Nouvelles Marchandises, D'AUTOMNE.

NOUVELLES étoffes à Robes, Nouvelles étoffes à Manteaux, Nouvelles Robes, Nouvelles Manteaux d'automne, Nouvelles Garnitures pour Robes et Manteaux, Nouvelles étoffes à Jupons, Nouvelles Ceintures, Nouvelles Plumes et Fleurs, etc.

En vente chez

A. HAMEL et FRÈRES,

Québec, 30 sept. 1867. Rue Sous-le-Port.